

885

— 3 —

*COMMISSION chargée d'examiner une demande
en autorisation de poursuivre un membre du
Sénat.*

(Nommée le 26 avril 1921.)

MM.

1^{er} BUREAU : DAUDE.

2^e — LANCIEU.

3^e — CAZALS.

4^e — DE ROUGÉ.

5^e — MASSABUAU.

6^e — Léon MONNIER. *Président*

7^e — BUSSON-BILLAULT

8^e — GOURJU.

9^e — Guillaume POULLE. *Secrétaire*

8



Séance du 27 Avril 1921

Président : M. Chomier

Secrétaire : M. Guillaume Boule

La Commission estime que la demande de mise de l'initiative parlementaire formulée contre M. Percheron ne devrait être admise.

M. Guillaume Boule est désigné comme rapporteur et est autorisé à déposer son rapport

Le Secrétaire

G. Boule

Le Président

Morin